

# REGLEMENT DU CHALLENGE NATIONAL FEMININ FUTSAL

## ARTICLE 4 - SYSTEME DE L'EPREUVE

[...]

### B - COMPETITION PROPRE

1. Les équipes participant à la compétition propre de ce Challenge sont :

a) Les 13 équipes issues de la Phase Préliminaire organisée par chaque Ligue, désignées selon les modalités définies par l'instance compétente de chaque Ligue.

b) Les équipes nécessaires pour atteindre le nombre de 16 équipes sont issues des Ligues régionales désignées par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (ci-après le BELFA) en début de saison, sur la base du classement des **13 Ligues issu de deux critères** :

**1. Le classement des Ligues résultant du pourcentage entre le nombre total de licenciées Futsal Seniors F rapporté au nombre total de licenciées des catégories Futsal Seniors F à Futsal U14F (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril de la saison précédente).**

**2. Le classement des Ligues résultant du pourcentage entre le nombre total de licenciées des catégories Futsal Seniors F à Futsal U14F de la saison précédente rapporté à la moyenne de licenciées des catégories Futsal Seniors F à Futsal U14F des trois saisons précédentes (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril).**

**En cas d'égalité au classement, les Ligues seront départagées sur la base du 2ème critère.**

Date d'effet : saison 2023 / 2024